

MÉMOIRE

PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC ÉOLIEN DANS LA MRC DE L'ÉRABLE

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

PRÉSENTÉ PAR MICHEL VACHON

MEMBRE DU RDDA

RÉSIDENT DE SAINT-FERDINAND

10 DÉCEMBRE 2009

TABLE DES MATIÈRES

1- PRÉSENTATION _____	2
2- INFORMATION INADÉQUATE ET CONSULTATION INEXISTANTE _____	4
3- TABLEAU NO 1 : RENCONTRES D'INFORMATION AUPRÈS DES CITOYENS DES MUNICIPALITÉS CONCERNÉES ET ÉVÉNEMENTS CRUCIAUX EN RAPPORT AU DOSSIER ÉOLIEN DE L'ÉRABLE _	5
4- QUELQUES CONSTATS AU PLAN DE L'INFORMATION _____	9
5- QUELQUES CONSTATS AU PLAN DE LA CONSULTATION _____	10
6- BULLETIN "INFORMATIONS MUNICIPALES" _____	10
7- TABLEAU NO 2 : BULLETIN "INFORMATIONS MUNICIPALES" RECENSEMENT COMPLET DE TOUTES LES RÉFÉRENCES AU DOSSIER ÉOLIEN MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERDINAND DE JANVIER 2005 À NOVEMBRE 2009 _____	11
8- QUELQUES CONSTATS ÉMANANT DU BULLETIN "INFORMATIONS MUNICIPALES" _____	20
9- PROJET ÉOLIEN DE L'ÉRABLE ET INACCEPTABILITÉ SOCIALE _____	20
10- CONCLUSION GÉNÉRALE _____	23
11- RÉFÉRENCES _____	25

'Le monde ne sera sauvé, s'il peut l'être, que par des insoumis. Sans eux, ça en est fait de notre civilisation, de notre culture, de ce que nous aimions et qui donnait à notre présence sur terre une justification secrète. Ils sont, ces insoumis, le ''sel de la terre'' et les responsables de Dieu.'

André Gide, Journal

1- PRÉSENTATION

Je demeure à St-Ferdinand depuis bientôt trente (30) ans. Avec ma conjointe qui est native de St-Ferdinand, nous y avons élevé nos trois enfants.

J'ai découvert St-Ferdinand à la fin des années 70 et j'ai été séduit par sa beauté. Choisir de vivre dans un endroit est une décision importante dans la vie. J'ai presque toujours travaillé à Thetford Mines, ville située à une trentaine de kilomètres où je suis né. Malgré les avantages qu'il y aurait eu d'y déménager, je n'y ai jamais vraiment songé. Bien sûr, nous avons dû comme parents transporter de nombreuses fois nos enfants à Thetford ou Black Lake pour leurs activités. Bien sûr, j'ai dû voyager pendant ma vie professionnelle comme ma conjointe actuellement tous les jours à Thetford. Bien sûr, nous ne bénéficions pas à St-Ferdinand de certains services et activités propres aux grandes villes et même aux villes de grandeur moyenne : ainsi, il n'y a pas à St-Ferdinand de clinique médicale, de médecins spécialistes encore moins, de cinéma, de vie culturelle intense, de grands magasins, de service de transport en commun ou encore de club de gymnastique ou de piscine publique, du service Internet haute vitesse en campagne, etc. Malgré ces inconvénients, St-Ferdinand demeure jusqu'à maintenant notre choix de vie, c'est-à-dire le choix de ma conjointe et le mien.

Ce qui fait notre bonheur de vivre à St-Ferdinand, ce sont le lac, les grands espaces et les montagnes nature des Appalaches. Voilà pourquoi nous avons choisi ce milieu de vie. Voilà pourquoi, nous avons choisi d'y élever notre famille et y avons investi nos énergies pour faire de notre espace un petit paradis à nous.

Comprenez que des éoliennes industrielles géantes viennent en complète contradiction avec ce qui fait la raison même de notre établissement là où nous sommes. Comprenez qu'être entouré d'éoliennes industrielles plus hautes que n'importe quel édifice de la ville de Québec nous donnera l'impression tout à coup d'être tombé dans un parc industriel, ce que manifestement nous n'avons pas choisi. Et notre situation, celle de notre famille, est représentative d'une quantité importante de résidents, natifs de la place ou néo-ruraux, comme on nous appelle, de gens qui ont quitté la ville et choisi de s'établir en campagne dans notre région.

Comme beaucoup d'autres, je suis révolté à l'effet qu'on nous vole littéralement nos paysages et notre silence, et ce, sans nous avoir dûment informés et surtout sans nous avoir le moins consultés! Je démontrerai, dans le texte qui suit, pourquoi j'affirme que, nous les citoyens des municipalités de St-Ferdinand, Ste-Sophie et St-Pierre-Baptiste, n'avons été ni informés ni consultés. Et les résidents des municipalités environnantes encore moins, si cela est possible!

2- INFORMATION INADÉQUATE ET CONSULTATION INEXISTANTE

À la page 71 de l'étude d'impact, il est écrit, sous le titre : "**Consultations et préoccupations du public**", "Depuis les premières étapes d'élaboration du projet, le promoteur a toujours travaillé en collaboration avec la population et les gens du milieu." Le reste du paragraphe ne fait aucune mention de la population, mais plutôt "des **représentants** des trois municipalités concernées", de la "**MRC de L'Érable**", "de divers **intervenants locaux** oeuvrant dans les domaines touristiques, politiques et socioéconomiques".¹

Les lignes qui suivent vont démontrer combien il est faux de prétendre que le promoteur a toujours travaillé en collaboration avec la population. En fait, les promoteurs n'ont travaillé qu'à une seule chose : **faire signer en cachette des contrats aux propriétaires (excluant de facto du décor tous les résidents non signataires de contrats), s'acoquiner des représentants des conseils municipaux et faire en sorte que le projet concocté soit le plus rentable qui soit en donnant le moins de redevances possible aux propriétaires fonciers et aux municipalités!**

À la page 71, le tableau 5.1 de l'étude d'impact de SNC-Lavalin fait état de "l'historique des rencontres ayant eu lieu entre les organismes, les élus, les citoyens de la région et Gelectric depuis 2004".² Une seule rencontre, sur les huit (8) rencontres rapportées a été faite, selon l'étude de SNC-Lavalin, avec les citoyens et c'est à l'été 2007. Cela peut être exact, mais ne couvre qu'une partie de la réalité. En fait, deux rencontres "publiques" ont eu lieu avant 2007 : en septembre 2005, et en mai 2006. En effet, un groupe de citoyens rassemblé sous le nom de "Comité d'information sur l'éolien de Ste-Sophie et de St-Ferdinand" a été formé et, le 12 septembre 2005, a organisé une soirée d'information destinée au public, la première du genre, au terme de laquelle il est clairement ressorti ceci : le projet éolien soumis est rejeté en raison des nombreuses nuisances qu'il apporte (dévaluation des propriétés, nuisances visuelles et sonores, nuisances à la santé) et des faibles redevances qu'il comporte autant pour les propriétaires signataires, leurs voisins que les municipalités. La plus grande revendication du comité était celle de pouvoir, comme citoyens, participer au projet à part entière : "Nous sommes en faveur d'un développement éolien durable, mais intégré au développement et à la croissance de la région où cette ressource lui permet de s'implanter. Il faut d'emblée un **partenariat** avec les ressources locales. Ce partenariat devra permettre des retombées économiques appréciables pour la région ciblée. Ainsi qu'une harmonisation et intégration au paysage et aux activités régionales."³

3- TABLEAU NO 1

RENCONTRES D'INFORMATION AUPRÈS DES CITOYENS DES MUNICIPALITÉS CONCERNÉES ET ÉVÉNEMENTS CRUCIAUX EN RAPPORT AU DOSSIER ÉOLIEN DE L'ÉRABLE

Date	Type de rencontre	Organisateur	Lieu/nombre	Publicité utilisée	Résultats/commentaires
12 SEPTEMBRE 2005	Séance d'information publique	Le Comité d'information sur l'Éolien de Ste-Sophie et St-Ferdinand	Sainte-Sophie Environ 100 personnes présentes	Feuillet distribué dans les foyers de Ste-Sophie seulement!	Les citoyens présents rejettent le projet éolien soumis à cause des nuisances pour les citoyens situés à proximité du parc, de la dévaluation potentielle des propriétés et des faibles redevances accordées. Le projet n'est pas acceptable sans un véritable partenariat avec la population. ³
18 JANVIER 2006	ADOPTION DU RCI PAR LA MRC DE L'ÉRABLE				
30 mai 2006	Séance d'information publique	L'UPA, le Syndicat des Producteurs de Bois de la région de Québec (SPBRQ) et la MRC	Plessisville Environ 150 personnes présentes	Invitation personnelle adressée à certains propriétaires fonciers. Aucune autre forme de publicité!	La rencontre vise à informer (présence de M. Chaumel, UQAR) sur l'éolien en général et à évaluer l'intérêt des participants à créer un regroupement. Les citoyens présents optent pour un partenariat de la MRC avec le promoteur, la MRC devant détenir des parts réelles dans le projet. ⁴

7 FÉVRIER 2007	Mme Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales dépose le document : "Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement- Pour un développement durable de l'énergie éolienne" ⁵ . Ce document vise à doter les élus des MRC et des municipalités d'un outil d'encadrement pour les projets éoliens en développement. Le ministère incite alors les élus à consulter la population des diverses parties de son territoire et ajoute qu'il est "fortement recommandé à la MRC de recourir à une expertise professionnelle reconnue " pour mieux évaluer l'impact des éoliennes et favoriser leur intégration visuelle. La ministre affirmait alors : « Le gouvernement souhaite que la mise en valeur du potentiel éolien prenne en considération les préoccupations de la population et les particularités du milieu. Pour y arriver, nous comptons sur le leadership des MRC et sur leur capacité à établir des consensus »! ⁶	Ni la MRC, ni les municipalités concernées ne tiennent compte des avis clairs du ministère à l'effet de consulter la population, de chercher à ce que les projets soient socialement acceptables.
14 mars 2007	Par résolution, le conseil des maires de la MRC de L'Érable autorise le préfet à signer le protocole d'entente sur les compensations municipales pour l'implantation des éoliennes avec Geilectric.	Les conseils des trois municipalités approuvent le contenu du protocole d'entente sans que leurs citoyens soient informés ni du protocole, ni du projet : aucune réunion d'information sur le projet n'a encore eu lieu!
1 ^{ER} MAI 2007 ET 7 MAI 2007	Par résolution, Ste-Sophie (1 ^{er} mai), St-Pierre Baptiste (1 ^{er} mai), Saint-Ferdinand (7 mai), approuvent le contenu du protocole d'entente avec Geilectric Inc. et autorisent le préfet à signer ledit protocole d'entente.	
9 mai 2007	La MRC de l'Érable, les Municipalités, la Fédération de l'UPA de Lotbinière-Mégantic et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec signent un Protocole d'entente avec la société Geilectric Inc. relatif à un parc éolien de 100 MW dans la MRC de L'Érable.	La MRC signe un protocole sans informer la population, ni la consulter!

27 juin 2007 ⁷ En soirée	Portes ouvertes sans présentation (réponses aux questions)	Eolectric Inc	Sainte-Sophie 70 à 80 personnes	Annonce parue dans le journal L'avenir de L'Érable, du 24 juin 07 ⁸	Des citoyens présents se sont montrés outrés et ouvertement opposés au projet élaboré par Geilectric, projet fait sans aucune consultation des citoyens qui auront à vivre autour des éoliennes.
6 ET 7 AOÛT 2007	Les municipalités de St-Ferdinand (6 août), de Ste-Sophie (7 août) et St-Pierre-Baptiste (7 août) entérinent la réglementation de la MRC et n'ajouteront pas de réglementation additionnelle au RCI pour l'encadrement des éoliennes.			Voulant contrer les revendications des citoyens, les conseils municipaux des 3 municipalités, sans doute conseillés par le promoteur, cadennassent le RCI!	
JEUDI 11 DÉCEMBRE 2008	Rencontre porte ouverte (10 à 20 heures) Présentation du projet (18 h)	Éoliennes de L'Érable	Manoir du Lac William : St-Ferdinand Environ 125 personnes pour la présentation	Journal L'avenir de l'Érable, édition du mercredi 10 décembre 2008 ⁹	Éoliennes de L'Érable présente son projet. Les personnes présentes dans la salle sont surtout des propriétaires intéressés au projet et invités par lettre personnelle. Des membres du CIRPE contestent le projet, dénoncent la méthode d'invitation de la population à cette soirée et le fait de ne pas être inclus au comité de suivi à être formé.
7 MAI 2009	Rencontre d'information	Éoliennes de L'Érable	Manoir du lac William Environ 200	Journal l'avenir de L'Érable, mercredi 6	Présentation par le promoteur de l'étude d'impact environnemental de SNC-Lavalin. La soirée est houleuse, mal organisée (sans maître de cérémonie véritable) et la salle est

			personnes	mai 2009 ¹⁰ Invitation postale faite par le CIRPE	divisée entre partisans et opposants. Le projet dans la forme présentée rencontre une solide opposition. Une distance séparatrice de 750 mètres est demandée. ¹¹
26 août 2009	Rencontre d'information	RDDA	Auditorium de l'ex-hôpital St-Julien à St-Ferdinand Environ 500 personnes	Bulletin L'Écho des Appalaches ¹²	Le RDDA réunit environ 500 personnes à St-Ferdinand afin de donner de l'information sur le projet éolien, se substituant ainsi aux élus municipaux qui ont manqué à leurs devoirs ! "La population divisée" titre l'Avenir de L'Érable du 2 septembre 2009! ¹³

4- QUELQUES CONSTATS AU PLAN DE L'INFORMATION .

- La seule réunion d'information, à laquelle les élus municipaux ont pris une part active, a été tenue le mardi 30 mai 2006 et elle a été tenue à Plessisville! Elle n'a pas fait l'objet d'une publicité dans les journaux locaux, pas plus que dans le bulletin Informations municipales de St-Ferdinand. Le 4 juin 2006, le journal l'Avenir titrait : **"DEUX OPTIONS RETIENNENT L'ATTENTION DES PRODUCTEURS AGRICOLES ET FORESTIERS"**. "Un partenariat avec le public-privé ou encore la réalisation d'un petit projet communautaire sont les deux options que semblent vouloir prioriser les producteurs agricoles et forestiers de la région de L'Érable dans le dossier des éoliennes »" Carol Isabel. La réunion avait été organisée par l'UPA, le Syndicat des producteurs de bois et la MRC de L'Érable. L'article de Carol Isabel montre clairement que la population, c'est-à-dire les citoyens ordinaires, ne fait pas partie du dossier!
- Jamais depuis 2005, la MRC, et les trois municipalités n'ont organisé une seule rencontre publique d'information pour présenter le projet à l'intention des **simples résidents** des municipalités directement touchées par le projet.
- Aucune séance d'information publique n'a été faite pour présenter le projet et pourtant le 9 mai 2007, la MRC et les trois municipalités signent un protocole d'entente avec Eolelectric Inc.!
- Jamais les trois municipalités concernées n'ont fait de publicité dans les journaux locaux. Jamais le bulletin municipal de St-Ferdinand "INFORMATIONS MUNICIPALES" n'a invité la population à une soirée d'information; aucun envoi de feuillet dans tous les foyers n'a été fait non plus, ni pour inviter les citoyens aux trois réunions d'information présentées par les promoteurs Éolelectric ou Éoliennes de L'Érable, ni pour les informer.
- Le promoteur Énerfin n'a jamais envoyé de feuillet dans tous les foyers pour annoncer ses deux réunions d'information tenues en décembre 2008 et mai 2009!
- Enerfin a commencé à faire parvenir de l'information dans tous les foyers des municipalités concernées le 28 juillet 2009 seulement, une fois que le Regroupement pour le développement durable des Appalaches (RDDA) eut commencé à publier L'ÉCHO DES APPALACHES!
- **CONCLUSION : Ni Enerfin, ni les promoteurs Eolelectric Inc ou Geilelectric, ni la MRC, ni les conseils municipaux des municipalités concernées n'ont voulu réellement informer la population concernant le projet éolien de L'Érable. En fait, ils ont l'impossible pour la tenir non informée!**

5- QUELQUES CONSTATS AU PLAN DE LA CONSULTATION

- Les réunions tenues en septembre 2005 et en mai 2006 indiquent clairement que si un projet était acceptable, il devra comporter un PARTENARIAT véritable entre MRC et promoteur, partenariat qui implique une participation par la MRC à l'élaboration du projet, à l'investissement et bien sûr une participation proportionnelle aux profits générés par les éoliennes. LE PROJET FINAL EST SIGNÉ SANS PARTENARIAT AVEC LE PROMOTEUR!
- Malgré les prescriptions gouvernementales claires (ex. : Orientations du gouvernement en matière d'aménagement, déposées en février 2007) à l'effet d'associer la population des diverses parties de son territoire au développement d'un projet éolien, les élus n'ont aucunement consulté quelconque citoyen, hormis les producteurs agricoles et forestiers signataires de contrats avec le promoteur!
- Les réunions d'information de juin 2007, de même que celles de décembre 2008 et de mai 2009 organisées par le promoteur ont démontré que de nombreux citoyens rejettent le projet éolien alors présenté! Aucun sondage, aucune séance de consultation, aucune rencontre avec quelconque groupe de citoyens ne sont organisés alors par les municipalités et la MRC pour mieux cerner les préoccupations des citoyens et tenir compte de leurs objections au projet! Les élus avaient décidé!
- **CONCLUSION : utiliser le mot consultation pour décrire le processus suivi dans le projet éolien de L'Érable tient de la désinformation!**

6- BULLETIN "INFORMATIONS MUNICIPALES"

Le bulletin "Informations municipales" émane du conseil municipal de Saint-Ferdinand qui en est responsable et qui en assure le financement. Ce bulletin mensuel est distribué dans tous les foyers de la municipalité de Saint-Ferdinand. Il a pour objectif de renseigner la population sur les décisions du conseil municipal et sur les principaux enjeux traités par le conseil. Il est utilisé par le maire pour attirer l'attention sur des dossiers importants ou des préoccupations de l'heure pour la mairie. Il sert aussi à publiciser des événements sociaux, culturels et sportifs de la municipalité de Saint-Ferdinand.

Le tableau qui suit recense **tous** les messages, commentaires ou décisions faisant référence au dossier éolien. Il indique ainsi la date du bulletin de même que sa référence exacte quant au volume et numéro et plus souvent qu'autrement cite de façon textuelle ce qui avait été écrit dans les différentes parutions du bulletin en rapport au dossier éolien et ce, depuis la première référence au dossier soit en juin 2005. Il est possible de consulter la plupart des bulletins à partir du site Internet de la municipalité de St-Ferdinand : <http://www.municipalite.saint-ferdinand.qc.ca/municipalite.htm>

7- TABLEAU NO 2

BULLETIN "INFORMATIONS MUNICIPALES" RECENSEMENT COMPLET DE TOUTES LES RÉFÉRENCES AU DOSSIER ÉOLIEN MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERDINAND DE JANVIER 2005 À NOVEMBRE 2009

DATE VOLUME/NO	TEXTE INTÉGRAL OU RÉSUMÉ DU TEXTE	REMARQUES
Juin 2005 Vol. 4 No 12	<p>“Éoliène... (sic) On parle d’installation d’Éoliène (sic) dans la région et une mise en garde est nécessaire à tous les citoyens. Avant de signer une entente, on devrait s’informer au bureau de la municipalité ou bien à la MRC de l’Érable. Normalement, ce serait avec la MRC de l’Érable que les investisseurs devraient faire affaire.” P2</p>	<p>Le maire met en garde ses citoyens de s’informer avant de signer une entente avec des prospecteurs éoliens et dénonce à mot couvert l’approche des promoteurs.</p>
Juillet 2005 Vol. 5 - N° 1	<p>“Comité des éoliennes Clermont Tardif est désigné comme représentant du conseil municipal au sein du Comité des éoliennes.” P6</p>	<p>S’agit-il du même comité citoyen qu’à Ste-Sophie? Avec la présence de représentants municipaux au comité, peut-on toujours parler d’un comité citoyen?</p>
Septembre 05 Vol. 5 - N° 3	<p>“Divers promoteurs sont donc intéressés à mettre en place des parcs afin de répondre aux demandes d’Hydro-Québec et de constituer des projets profitables. Certains de ces promoteurs ont donc débuté en informant nos citoyens et en leur proposant des ententes. Afin de prendre des décisions éclairées, les citoyens concernés se sont regroupés en comité avec la présence d’un observateur de la municipalité de Ste-Sophie et d’un de St-Ferdinand, et ce, à la</p>	<p>Les promoteurs ont donc demandé aux élus municipaux (de Ste-Sophie et St-Ferdinand) d’intégrer le comité de citoyens. Pourquoi? Selon nous, afin de mieux le contrôler! Depuis quand un comité de citoyens est-il composé d’élus? Dans ce “Mot du maire” page 7, il est</p>

	<p>demande des promoteurs. Ce comité travaille donc à rechercher des informations pour que les propriétaires, les municipalités et les promoteurs puissent tous y trouver leur comble (sic) dans les ententes à être négociées. Plusieurs facteurs doivent être pris en considération et les discussions entre la municipalité de St-Ferdinand et les promoteurs sont déjà bien encourageantes.” P 7</p>	<p>clair à ses yeux que les citoyens non-signataires d’ententes ou susceptibles de l’être ne sont pas concernés par ce projet!</p>
<p>Novembre 05 Vol. 5 - N° 4</p>	<p>Après les élections, voici les priorités annoncées “Développement au niveau récréotouristique, réseau routier, embellissement du secteur urbain et rural, encourager les investisseurs dans la zone industrielle pour développer des industries et dans le bâtiment St-Julien sont autant de priorité de votre conseil municipal pour une municipalité prospère”. P1</p>	<p>Aucun mot sur les éoliennes.</p>
<p>Décembre 05, Janvier et Février 2006 Vol. 5 - N° 5 N° 6 et N° 7</p>	<p>“Nomination des comités : Comité des éoliennes : Clermont Tardif, Bernard Barlow et Donald Langlois.” P 4</p> <p>“Les résolutions du conseil municipal pour 2006 : - “Travailler à créer l’harmonie dans toute la municipalité - Être davantage à l’écoute des gens - Rechercher le mieux vivre pour toute la population - Valoriser le bénévolat dans notre belle municipalité”</p>	<p>Le comité des éoliennes passe d’un à trois représentants municipaux.</p> <p>Rien sur le projet de parc éolien dans ces 3 numéros. RIEN sur le RCI, signé en janvier 2006, qui balise pourtant l’implantation des éoliennes dans Saint-Ferdinand!</p>
<p>Mars 2006 Vol.5 – No 8</p>	<p>“Les éoliennes : des discussions très fertiles se déroulent à la MRC concernant le projet dans l’Érable. Plusieurs scénarios sont étudiés favorisant la participation financière de la MRC, de la municipalité et d’une coopérative de propriétaires fonciers et/ou actionnaires. Des retombées très avantageuses peuvent être envisagées se démarquant beaucoup des offres minimales offertes par les compagnies de prospection.” p 10</p>	<p>La MRC et les municipalités annoncent une participation financière des instances municipales au projet éolien avec des retombées très avantageuses.</p>

<p>Avril 2006 Vol.5 – No 9</p>	<p>La municipalité demande aux propriétaires fonciers de ne pas “signer des contrats très engageants avec les promoteurs... Un comité municipal de pair avec la MRC, l’UPA, et un responsable de projet éolien sont à préparer des rencontres... avec les propriétaires fonciers intéressés.” P 4</p>	<p>Il semble que la MRC et l’UPA tentent de conserver un certain pouvoir de négociation avec le promoteur en invitant les propriétaires à ne pas signer d’entente avant les rencontres d’information. L’UPA et la MRC ont organisé la rencontre de mai 2006 et l’intérêt des propriétaires a été défendu vigoureusement.</p>
<p>Août 2006 Vol.6 – No 1</p>	<p>“Comité éolien : des rencontres ont eu lieu entre les représentants UPA, propriétaires forestiers, la MRC et le promoteur éoélectrique (sic) concernant un protocole d’entente pour le développement éolien. D’autres rencontres et informations sont à venir,” P 4</p>	<p>La population ne fait pas partie de l’équation.</p>
<p>Avril 2007 Vol.6 – No 9</p>	<p>Éoliennes : “Une rencontre d’informations (...) aura lieu le 4 avril à Ste-Sophie d’Halifax. Les maires et conseillers de Ste-Sophie d’Halifax, St-Pierre-Baptiste et St-Ferdinand étudieront un projet d’entente entre la MRC de l’Érable et la compagnie éolienne Geilectrique.”P4</p>	
<p>Mai 2007 Vol.6 – No 10</p>	<p>Projet éolien “Un protocole d’entente entre la MRC de L’érable, les municipalités de St-Ferdinand, Ste-Sophie d’Halifax et St-Pierre-Baptiste, la Fédération de l’UPA Lotbinière-Mégantic, le syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec, et la compagnie d’éoliennes Geilectric a été accepté par la municipalité. La municipalité se réserve le droit de se retirer du projet advenant le cas où ledit projet occasionnerait un bouleversement écologique.” P4</p>	<p>Ce protocole d’entente a été signé le 9 mai 2007. Dans ce bulletin un sondage important porte sur l’utilisation de l’auditorium ou la chapelle du bâtiment St-Julien. P8 On y annonce aussi la soirée de la FADOQ, l’assemblée annuelle de la Maison des jeunes, le volley-ball et feux de camp à Vianney, la fête de la St-Jean. RIEN SUR LA RENCONTRE PORTES OUVERTES DU 27 JUIN 2007 POUR PRÉSENTER LE PROJET ÉOLIEN DE L’ÉRABLE!</p>

<p>Juillet 2007 Vol.6 – No 12</p>	<p>Projet éolien: Approbation des ententes entre la municipalité et Geilectric Inc. pour la contribution volontaire du promoteur pour le projet éolien et les engagements associés audit projet. P4</p>	<p>Dans le Message du maire, il est question de la réfection d'un pont, de l'état des routes, de l'écocentre, du bâtiment St-Julien, d'un groupe d'aide à la marina : rien sur cette importante entente!</p>
<p>Août 2007 Vol.7– No 1</p>	<p>Projet éolien Résumé décision du conseil du 16 juillet et 6 août 07 "Le conseil accepte l'implantation sur une partie de son territoire du projet éolien de la compagnie Geilectric inc. selon la réglementation du règlement du contrôle intérimaire (RCI) de la MRC de l'Érable. P4</p>	<p>La réunion du 27 juin a montré que le projet passe mal! Pour se prémunir contre la contestation, la municipalité s'est engagée à ne pas rajouter de réglementation au RCI ! CE QUE LE BULLETIN NE DIT PAS!</p>
<p>Septembre 2007 Vol.7– No 2</p>	<p>Message du maire Donald Langlois : p2 Pour ce qui est de la MRC, le projet des éoliennes a été déposé le 18 septembre dernier et au printemps 2008, nous saurons si le projet est retenu ou non. Les éoliennes sont prévues pour 2011 et pour pouvoir continuer, nous devons rencontrer toutes les municipalités afin de demander leur compétence municipale. P2</p>	<p>Encore une fois, les citoyens de St-Ferdinand ou de Ste-Sophie ne sont pas une variable à considérer dans le dossier!</p>
<p>Mai 2008 Vol.7– No 10</p>	<p>"Enfin, le projet d'éolienne (sic) de 100 mégawatts (sic) a été retenu dans la municipalité de Ste-Sophie, St-Pierre-Baptiste et le secteur Vianney (sic). Je sais que tout ça va déranger et il y aura des audiences du BAP (sic) pour que les gens comprennent bien ce dossier. Puis, ceux qui auront des questions auront tout le temps voulu pour avoir l'information. J'espère que ce projet va se faire dans le respect des citoyens et soyez assurés que je vais tout mon possible pour que les règlements soient respectés." P2 Message du maire</p>	<p>Les audiences du BAPE serviront à bien comprendre le dossier... Le maire espère que le projet se fera dans le respect, alors que comme élu, il n'a pas cherché à informer sa population ni la consulter. Il dit "faire son possible pour que les règlements soient respectés" alors qu'il a fermé les yeux sur le fait que des élus ont signé des contrats d'option et participent aux décisions du</p>

		conseil en contravention flagrante de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités! Article 361
Août 2008 Vol.8-No 1	“Consentement de la municipalité pour la cession par Geilectric à Éoliennes de l’Érable des ententes concernant les contributions volontaires du promoteur et concernant les engagements associés au projet éolien de l’Érable.” P4	Un sondage sera effectué afin de mieux cibler les actions concernant la protection du Lac William. P3 Pourquoi pas un sondage sur l’acceptabilité sociale du projet éolien?
Octobre 2008 Vol.8– No 3	<p>“Pour le parc éolien</p> <p>Un groupe de citoyens du secteur Vianney a rencontré le comité éolien de la municipalité de St-Ferdinand pour faire connaître leurs inquiétudes face à l’implantation de ces grandes tours. Soyez assurés que nous serons vigilants et merci de votre confiance.”</p> <p>“Merci de prendre le temps de lire ce journal qui vous donne de l’information de votre municipalité.”</p> <p>Message du Maire Donald Langlois. P 2</p> <p>Photo de 5 éoliennes et ce texte :</p> <p>“Elles seront en opération en 2011 dans notre localité! Il y en aura possiblement 28. Elles font environ 300 pieds de hauteur. Elles sont à la fine pointe de la technologie –Enercon-E70. Elles sont les plus fiables et les plus silencieuses.” P 6</p>	<p>Le maire et préfet n’a jamais présenté le projet à sa population, n’a jamais obtenu de mandat pour procéder, n’a jamais consulté sa population sur cet important développement industriel qui marquera sa municipalité comme nul autre projet auparavant, ce maire et préfet annonce que le projet sera en opération en 2011!</p> <p>Les éoliennes feront entre 415 pieds (126m) et 458 pieds (139m) et non 300 pieds de haut!</p>
Novembre 2008 Vol.8– No 4	<p>Dans le message du maire, la moitié est consacrée au dossier éolien. Citons les passages principaux :</p> <p>“En ce qui concerne le dossier des éoliennes une rencontre a eu lieu le 12 novembre à la MRC de l’érable (sic) avec la compagnie espagnole d’Enerfin (sic).(...) Lors de cette rencontre, les objectifs fixés dès le départ ont été réalisés soit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Établir un premier contact avec la compagnie et ses représentants 2. Avoir une présentation du projet éolien 3. Transmettre nos principales préoccupations et les réserves du milieu face à certains impacts appréhendés comme par 	<p>Si le maire est resté sur sa faim quant au détail du projet, encore une fois sa population est tenue dans la plus complète ignorance.</p> <p>AUCUNE ANNONCE DE LA RÉUNION DU 11 DÉCEMBRE SUR LE PROJET ÉOLIEN!</p>

	<p>exemple (sic) le bruit et la saturation du paysage</p> <p>4. Le témoignage de notre intérêt à s'impliquer plus activement</p> <p>(...) Nous ne vous cacherons pas que nous sommes restés quelque peu sur notre appétit, mais nous avons eu l'assurance que toute l'information détaillée sera connue d'ici peu, grâce au dépôt d'un avis de projet." P2</p> <p>"Autorisation de s'informer auprès de Ruralys relativement à leur plan de caractérisation du paysage pour un projet éolien et du coût d'une telle étude." P4</p>	
<p>Décembre 2008 Vol.8– No 5</p>	<p>Une demi-page est consacrée au dossier éolien.</p> <p>"Enfin Enerfin</p> <p>Après plusieurs mois d'attente, plus d'une soixantaine de propriétaires ont répondu à l'invitation de dernière minute de la compagnie éolienne Enerfin de venir assister à la première rencontre d'information avec la population concernant le projet éolien de l'Érable." (...)</p> <p>"Puis vint une période d'échange avec l'assistance; c'est à ce moment que les nombreuses appréhensions des propriétaires et résidants se sont manifestées. Plusieurs ont reçu des explications satisfaisantes et conviennent de continuer leurs échanges; d'autres sont demeurés inquiets devant l'impact de ces grandes structures de 85 mètres munies de trois grandes palmes (sic). (...)</p> <p>"La municipalité va demeurer attentive aux doléances de ces citoyens... »" p3</p> <p>Analyse sommaire des résultats du sondage environnemental p6</p>	<p>L'utilisation du mot "propriétaires" semble indiquer que le projet et l'information sur le projet concernent avant tout les propriétaires. Les citoyens ordinaires ne font pas partie de l'équation.</p> <p>Le maire admet que l'invitation était de dernière minute (annoncée la veille dans le journal l'Avenir).</p>
<p>Janvier 2009 Vol.8– No 6</p>	<p>Message du maire Langlois</p> <p>"Dans le dossier des éoliennes de l'érable (sic), je crois que la population est favorable à ce projet, mais elle se questionne sur les futurs sites d'emplacement de ces éoliennes. Comme maire de la municipalité de St-Ferdinand, je crois que nous devons penser à la rentabilité que ces montagnes vont rapporter aux propriétaires de</p>	<p>Le maire croit que la population est favorable au projet! Comment arrive-t-il à cette conclusion. À partir de quel sondage, quelle rencontre de focus group?</p> <p>Comme maire, il se soucie de la</p>

	ces terrains et à la municipalité, tout en respectant les gens qui restent aux alentours de ces belles montagnes. Par contre, il faut travailler ensemble dans ce dossier pour conserver le plus d'éoliennes possible sur notre territoire." P2	rentabilité des montagnes pour les propriétaires de ces terrains (premiers nommés, agriculteurs en partie comme lui!) et pour la municipalité ensuite. Pourquoi parle-t-il de respect?
Février 2009 Vol.8- No 7	Message du maire "Suite à plusieurs rencontres et discussions avec les concitoyens concernant le projet éolien dans le secteur de Vianney, je comprends leurs questionnements sur l'emplacement des éoliennes, car c'est eux qui vont vivre à côté de ces machines. Il faut comprendre qu'il y aura des retombées économiques très importantes que la municipalité va recevoir." (...) P2	
Avril 2009 Vol.8- No 9	Silence...	AUCUNE ANNONCE DE LA RÉUNION DU 7 MAI 2009 SUR LE PROJET ÉOLIEN!
Mai 2009 Vol.8- No 10	Message du maire "Une rencontre a eu lieu au Manoir du Lac le 7 mai concernant le dossier des éoliennes. Beaucoup de participants se sont exprimés en apportant des points importants et d'autres qui trouvent les éoliennes dérangeantes pour eux. Je pense que c'est un projet important pour notre région et qu'il doit être fait dans le respect des deux parties. "	En implantant des éoliennes, comment compte-t-il respecter ceux qui n'en veulent pas du tout? Le maire semble penser pouvoir violer le territoire de ses concitoyens et le faire dans le respect? Est-ce possible?
Juin 2009 Vol.8- No 11	"Développement éolien "Oui à l'éolien, mais pas à tout prix." C'est le titre d'un article paru dans la revue Quorum (sept.-oct 2007) de la FQM. "Les promoteurs voient grand (...) (sic) on est d'accord pour une consommation locale seulement, pas pour l'exportation" ...dit le directeur général adjoint de la municipalité M. Jeannot Gagnon. Un rapport émanant des consultations publiques (...) (sic) démontre que la population des Îles-de-la-Madeleine est "ouverte aux compromis" mais à condition que chaque projet fasse l'objet d'une consultation et qu'il respecte le paysage et la qualité de vie. Il y a beaucoup de sagesse aux Îles!"	

<p>Juillet 2009 Vol.8– No 12</p>	<p>Message du maire (plus ou moins une demi-page) Extraits principaux :</p> <p>“Je sens un déchirement de la population à (sic) ce qui concerne le dossier des éoliennes. Je sais que certains sont contre et d’autres pour. Je vous demanderai de faire tout votre possible pour vous respecter entre vous. Depuis l’annonce de ce projet éolien, plusieurs rencontres ont eu lieu. Depuis 2005, la municipalité ainsi que la MRC de l’érable (sic) ont rencontré des intervenants pour prendre certaines décisions en lien avec l’UPA, la Fédération des Producteurs de Bois ainsi que les propriétaires de ces terres. Il y a même eu des assemblées publiques.”</p> <p>“Il est certain que le paysage va changer d’aspect. Est-ce que ce sera plus beau ou plus laid? Tout dépend de nos goûts. Je crois pour ma part qu’il faut s’en servir au niveau touristique.” (...)</p> <p>“Pour ce qui concerne l’évaluation des résidences, une étude faite en 2003 aux États-Unis a démontré qu’après une certaine baisse, les résidences ont vite repris leurs valeurs suite à l’implantation du projet.”</p> <p>“Il est certain qu’il va y avoir des retombées économiques dans le milieu et je continue à croire que ces retombées devrait (sic) être redistribuées dans le secteur du parc éolien. Je vais continuer à travailler avec le comité de suivi à ce que le projet se construise de façon respectable pour tous les citoyens.”</p>	<p>Ce que le maire dit une fois de plus, c’est que ce dossier concerne les instances nommées et les propriétaires des terres convoitées, un point c’est tout. L’expression, “il y a même eu des assemblées publiques” est éloquente! Le maire semble dire : “on vous a même donné de l’information!”</p> <p>Le maire n’a pas compris que les citoyens du secteur Vianney non propriétaires des terres “payantes par Enerfin” ne veulent ni des éoliennes ni des retombées!</p>
<p>Septembre 2009 Vol.9– No 2</p>	<p>“Appui à Les Éoliennes de L’Érable auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour le projet éolien. P2</p>	

8- QUELQUES CONSTATS ÉMANANT DU BULLETIN “INFORMATIONS MUNICIPALES”

La publication mensuelle du bulletin “Informations Municipales” depuis 2005 montre clairement que :

- Les citoyens n’ont pas été informés lors de l’élaboration du projet éolien.
- Les acteurs du dossier ont été les élus municipaux, la MRC, l’UPA, le SPFRQ et les propriétaires fonciers. Ces acteurs ont été consultés et ont pris une part active au dossier. Mais pas la population!
- Les élus de la municipalité de Saint-Ferdinand n’ont pris aucune initiative pour informer leurs citoyens, par exemple tenir une assemblée publique, publier un document sur le projet éolien.
- Les élus de la municipalité de Saint-Ferdinand n’ont pris aucune initiative pour consulter leurs citoyens, par exemple en menant un sondage, en tenant des assemblées de consultation, en menant des focus group (trois sondages ont eu lieu à St-Ferdinand depuis 2005!)
- Les trois réunions publiques d’information sur le projet éolien tenues en 2007, 2008 et 2009 n’ont pas même été annoncées dans ces bulletins!
- Alors que le bulletin “**Informations Municipales**” est sensé donner de l’information sur la municipalité et les enjeux importants, le bulletin n’a pas du tout parlé de l’adoption du RCI en janvier 2006, rien non plus sur la substance et le contenu des divers protocoles d’entente concernant le projet éolien, rien sur la résolution de ne pas ajouter de réglementation additionnelle au RCI.

9- PROJET ÉOLIEN DE L’ÉRABLE ET INACCEPTABILITÉ SOCIALE

Les observateurs de la scène politique locale et régionale ont bien dû se rendre compte que le projet éolien de L’Érable, entre autres projets, rencontrait une très vive opposition parmi une couche importante de la population non seulement des trois municipalités directement visées par le projet d’implantation d’éoliennes géantes sur leur territoire, mais également par les populations des municipalités qui avoisinent celles choisies pour le parc éolien.

Essayons de comprendre le pourquoi de cette inacceptabilité sociale

Premièrement, nous croyons avoir amplement fait la preuve que les populations concernées proches et moins proches ont été tenues dans l'ignorance et ont manqué de la plus élémentaire information.

Non seulement elles n'ont pas été informées, mais elles n'ont pas été non plus consultées. Quel que soit le projet qui a un impact sur notre vie, difficile d'y adhérer si nous avons le sentiment de n'avoir en rien participé à son élaboration! Dans le cas qui nous occupe, les élus ont malheureusement considéré qu'ils étaient les seuls à décider! Par exemple, ils ont adopté le Règlement de contrôle intérimaire (RCI) qui balise l'implantation des éoliennes sur le territoire sans mettre dans le coup les citoyens! Sans leur demander ce qu'ils en pensaient! Comme dans le tiers monde!

Le projet éolien de l'Érable est un projet éolien majeur, de par la grosseur des turbines et de par leur grand nombre : 50 turbines de 2 MW, les plus grosses éoliennes jamais implantées au Québec à ce jour. Des éoliennes plus hautes que tout édifice au Canada à l'est de Montréal! 30 à St-Ferdinand, 18 à Ste-Sophie et 2 à St-Pierre-Baptiste.

Sur le plan économique, les redevances aux municipalités sont trop insignifiantes pour que les citoyens espèrent une baisse de taxes municipales à la suite de l'implantation du projet. À St-Ferdinand par exemple, les redevances feront à peine 3% des recettes fiscales totales de la municipalité!

Seuls les propriétaires signataires des contrats d'option et qui accueilleront une ou des éoliennes peuvent espérer une compensation digne de ce nom. Par contre, la moitié des éoliennes implantées à St-Ferdinand le seront sur des terres où ne vivent pas leurs propriétaires. Frustrant pour les voisins qui vivront avec les nuisances, sans en retirer le moindre pécule.

Frustrant aussi l'idée d'avoir choisi de vivre loin des buildings, en pleine campagne sauvage, et de constater que pourraient pousser comme des champignons des éoliennes géantes tout autour de sa maison sans avoir eu la moindre voix au chapitre! On peut aimer les éoliennes, soit, mais on peut aussi ne pas les aimer. Ne les imposons pas!

On ne peut pas implanter d'éoliennes sans affecter grandement les paysages. Or, St-Ferdinand et Ste-Sophie sont reconnus pour leur beauté paysagère par les gens d'ici et aussi d'ailleurs, résidents, villégiateurs, touristes ou simples passants. Détériorer le paysage, c'est donc s'en prendre à une valeur très chère aux yeux de nombreux citoyens!

Frustrant également le fait de voir que son bien le plus précieux, en terme monétaire, sa propriété, court un sérieux risque de dévaluation que s'empressent de nier ardemment le promoteur et la municipalité de St-Ferdinand. Cependant, ni l'un ni l'autre ne veulent assumer le moindre risque et ne veulent compenser pour une perte avérée! Dans le dernier mois, j'ai eu "vent" de trois transactions qui ont fait l'objet de contestation ou d'abandon tout court à cause de parc éolien construit (3271, rang du Peintre, St-Léandre,

offre d'achat contestée, en poursuite judiciaire) ou en phase d'élaboration (rang 3, secteur Vianney (achat contesté), village de Ste-Sophie (projet d'achat abandonné par un résident de la Montérégie)! L'étude indiquée par la SCHL et disponible sur Internet va dans le même sens!

Lors des dernières élections municipales à St-Ferdinand, le 1^{er} novembre dernier, dans le district no 2, là où les éoliennes à St-Ferdinand sont projetées le vote a été très serré. Trois candidats se sont présentés à la mairie et voici les résultats en terme de votes : le maire sortant favorable au projet éolien (83 votes), le candidat identifié contre ce projet (75) et l'autre candidate qui ne s'est pas prononcée ni pour ni contre ce projet (29). Si l'on ne tient pas compte des votes de la 3^e candidate, 47, 5 % des électeurs ont voté contre ce projet! Nous sommes loin de l'acceptabilité sociale et du large consensus nécessaire à ce genre de projet dont parle la ministre Normandeau! La candidate identifiée contre le projet éolien au poste de conseillère dans ce district no 2 a obtenu 95 votes contre son adversaire qui en a récolté 132. C'est dire qu'elle a obtenu 42 % des suffrages exprimés. Tout cela dans le contexte où Enerfin n'a pas lésiné en pleine campagne électorale pour injecter plusieurs milliers de dollars, en fait 1000 \$ à tout signataire en échange d'une adhésion au projet par la signature de contrats d'option dans le secteur de Vianney! Pourquoi faire signer 86 propriétaires alors qu'une trentaine ou quarante tout au plus aurait suffi. En pleine campagne électorale, Enerfin n'a pas non plus lésiné pour informer (ou désinformer) en achetant à trois reprises une pleine page ou presque dans l'hebdo régional L'Avenir de L'Érable avec belles photo en couleurs pour mieux vendre son projet! Enerfin a également publié deux exemplaires de son bulletin d'information. La même compagnie qui une année plus tôt annonçait dans un petit espace la tenue de la réunion d'information de décembre 2008!

Les élus, au lieu de représenter l'ensemble de leurs citoyens, partisans comme opposés au projet, se sont vite mis du côté des propriétaires signataires et du promoteur. Ils ont conclu à tort que toute la population était derrière eux et ont ainsi fait preuve d'un manque d'impartialité et d'objectivité criant, en laissant ainsi pour compte les citoyens inquiets à propos du projet éolien. Qui plus est, des confits d'intérêts de deux élus ont été mis à jour et ont fini par contaminer le peu de crédibilité qu'ils avaient. Le voyage au Brésil, en août 2009, des élus municipaux et des employés de la MRC en compagnie du promoteur, alors que toutes les ententes étaient signées, a trouvé peu de justification aux yeux de nombreux observateurs. Habituellement, il est recommandé de visiter ce que l'on achète avant l'achat plutôt qu'après! L'exercice aura sans doute beaucoup servi le promoteur dûment inscrit au registre du lobby du Québec.

Finalement, un groupe de citoyens s'est organisé, a décidé de fournir de l'information crédible sur ce projet, a fondé en mai 2009 le Regroupement pour le développement durable des Appalaches (RDDA), a publié son propre bulletin d'information, L'Écho des Appalaches (cinq publications à ce jour et une édition spéciale), a organisé sa propre soirée d'information, s'est réseauté avec des citoyens de la région immédiate (Irlande, Ste-Hélène-de-Chester, St-Julien, St-Fortunat), avec d'autres groupes au Québec qui

luttent pour les mêmes enjeux, et s'est engagé dans la lutte électorale. Tout cela en quelques mois! La parole citoyenne a trouvé son expression!

10- CONCLUSION GÉNÉRALE

- Considérant le manque flagrant d'information destinée à la population durant la phase d'élaboration du projet éolien, information au cœur de l'acceptabilité sociale de tels projets;
- Considérant l'absence totale de consultation des populations où est projeté le parc éolien, et bien sûr des populations qui jouxteraient ce même parc;
- Considérant que le maire de St-Ferdinand et son équipe, lors des élections de 2005, n'avaient aucunement sollicité de mandat pour implanter des éoliennes géantes dans la municipalité, mais plutôt voulaient "la protection et la mise en valeur de l'environnement (...) et la qualité de vie de tous les citoyens" ¹² ;
- Considérant le dépôt en février 2007 des "Orientations du gouvernement en matière d'aménagement-Pour un développement durable de l'énergie éolienne" orientations qui prescrivait aux administrations municipales et MRC de consulter leurs citoyens dans la planification des projets éoliens, alors qu'aucune entente avec un promoteur éolien n'était encore signée par lesdites administrations;
- Considérant que deux conseillers municipaux de St-Ferdinand ont participé aux débats et décisions entourant le projet éolien alors qu'ils étaient en situation de conflits d'intérêts, ayant signé des contrats d'option avec le promoteur et considérant qu'ils ont eux-mêmes avoué pour la première fois leurs conflits d'intérêts le 31 août 2009 en se retirant de la discussion sur le projet éolien, lors de la séance spéciale du conseil municipal de St-Ferdinand¹⁴;
- Considérant que la MRC n'a pas écouté la voix des citoyens exprimée lors des réunions de septembre 2005 et mars 2006 et qui demandait clairement que tout projet éolien associe la MRC comme partenaire d'affaires avec des parts et des profits en conséquence;
- Considérant la richesse paysagère de la région, présence des lac William, à la Truite et St-Joseph, lacs entourés de montagnes douces des Appalaches et qui attirent des milliers de visiteurs et plaisanciers chaque année;
- Considérant les nombreux citoyens qui ont expressément choisi d'élire demeure dans cette région en raison de la beauté des lieux;
- Considérant l'affectation dramatique et irréversible occasionnée aux paysages à cause de l'implantation projetée des éoliennes;

- Considérant, de l'aveu même du promoteur, l'absence de mesures d'atténuation pour cette pollution visuelle conséquente à l'implantation des éoliennes dans le paysage;
- Considérant le fait que l'étude d'impact ait volontairement soustrait la page 26 de l'annexe R, page qui faisait état des recommandations de Laurin et Beaudoin, afin de prendre en compte les principes d'harmonisation et d'intégration paysagères pour la construction du parc éolien;
- Considérant le contexte économique positif de la région de l'Érable, avec le 3^e meilleur taux de chômage au Québec, et considérant toutes les incidences négatives anticipées au projet, dévaluation des propriétés, baisse du tourisme nature, baisse de l'attrait en général exercé par notre région;
- Considérant le fait que, tout en refusant d'admettre la perte de valeur de certaines propriétés dans ou à proximité du parc éolien, ni le promoteur, ni la MRC, ni les municipalités ne veulent prendre à leur compte les pertes subies par les citoyens lors de la vente de leurs propriétés, et ce, à partir de maintenant.

JE M'OPPOSE TOTALEMENT AU PROJET DE PARC ÉOLIEN DANS LA MRC DE L'ÉRABLE.

Michel Vachon

11- RÉFÉRENCES

¹Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de L'Érable, SNC-Lavalin Environnement, p 71

² Idem p 71

³ Extrait de la lettre datée du 18 septembre 2005, adressée au sous-ministre associé à l'Énergie et aux Mines et signée par Daniel Vigneault président du Comité sur l'éolien.
<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole-mrc-erable/documents/DC1.pdf>

⁴ Voir l'article du Journal L'Avenir de l'Érable, édition du 4 juin 2006. (Avenir 4 juin 06)

⁵ http://www.mamrot.gouv.qc.ca/publications/amenagement/orientations_eoliennes.pdf

⁶ <http://www.mrn.gouv.qc.ca/presse/communiqués-detail.jsp?id=6042>

⁷ Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de L'Érable, SNC-Lavalin Environnement, p 73

⁸ Journal avenir pub 24 juin 2007

⁹ Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de L'Érable, SNC-Lavalin Environnement, annexe H

¹⁰ Avenir pub 6 mai 2009

¹¹ L'Avenir de l'Érable, édition du 13 mai 2009

¹² L'Écho des Appalaches, no 2

¹³ Avenir 11 septembre 2005

¹⁴ Séance spéciale du 2009-08-31.pdf

SÉANCE SPÉCIALE DU 31 AOÛT 2009

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 31 août 2009, à 19h00, à la salle du conseil, 821 rue Principale.

Sont présents: Clermont Tardif, Paulo Asselin, Gérard Garneau, Yvan Langlois, Bernard Barlow, conseillers et Guylaine Blondeau, conseillère formant quorum sous la présidence de Donald Langlois, maire.

Est également présente : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Donald Langlois, maire.

ORDRE DU JOUR

1. Demande d'appui Les Éoliennes de l'Érable (CPTAQ)
2. Travaux de pavage rue Principale Sud
3. Formation sur le compostage
4. Période de questions
5. Levée de la séance

2009-08-254

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2009-08-255

Demande CPTAQ - Éoliennes de l'Érable

Monsieur Clermont Tardif, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Madame Guylaine Blondeau, conseillère, déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Elle se retire et s'abstient de voter.

Monsieur Paulo Asselin, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Considérant que la municipalité de Saint-Ferdinand doit étudier la demande de toute personne physique ou morale pour laquelle une autorisation ou un permis est requis à l'égard d'un lot situé dans une zone agricole sur son territoire;

Considérant que la municipalité doit, dans les 45 jours qui suivent la réception de la demande, la transmettre à la Commission en lui fournissant tous les renseignements exigés par celle-ci notamment faire à cette dernière une recommandation et transmettre l'avis d'un fonctionnaire autorisé, relatif à la conformité de la demande à son règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

Considérant que l'article 12 de la Loi invite la Commission à tenir compte de l'intérêt général de protéger le territoire et les activités agricoles en tenant compte des particularités régionales auxquelles la demanderesse est présentement confrontée;

Considérant que la demanderesse désire l'autorisation d'une aliénation par cession d'un droit de propriété

superficiare et l'autorisation d'utiliser, à des fins autres que l'agriculture, soit pour un parc éolien décrit dans le « formulaire pour la présentation d'une demande, août 1999 » dont la municipalité a pris connaissance;

Considérant que le règlement de contrôle intérimaire no 270 relatif à l'encadrement des éoliennes dans la MRC de l'Érable a été adopté en janvier 2006 avec l'objectif de fixer des balises entre lesquelles tout projet d'implantation d'une ou plusieurs éoliennes doit s'insérer, ces balises permettant de s'assurer que tout projet soit fait de façon harmonieuse et intégrée dans le paysage;

Considérant que le projet doit respecter les critères techniques assujettis au respect des différentes normes en vigueur, tel que :

- le règlement de contrôle intérimaire no 270 de la MRC de l'Érable;
- les termes de référence de l'appel d'offres d'Hydro-Québec;
- les normes municipales, régionales, provinciales et fédérales s'appliquant;
- les critères généraux d'intégration dans le milieu, tel qu'éviter la saturation visuelle.

Considérant que le schéma d'implantation qui est soumis à la Commission est le résultat de plusieurs années d'études, de recherches, de modifications, autant de recommandations environnementales que techniques;

Considérant que le projet ne contrevient à aucun règlement municipal de la municipalité de Saint-Ferdinand;

En conséquence, il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Yvan Langlois et résolu d'appuyer cette demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Adopté à l'unanimité des membres ayant le droit de vote sur cette question, le maire ayant voté.

Mme Guylaine Blondeau, MM. Clermont Tardif et Paulo Asselin reprennent leur place à la table du conseil.

2009-08-256

Travaux de pavage rue Principale Sud

Considérant que la municipalité a reçu deux soumissions pour les travaux de pavage sur la rue Principale Sud, soit :

Pavage Centre Sud du Québec inc.	69 435.40 \$ taxes incl.
Sintra inc.	72 907.17 \$ taxes incl.

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'accepter la soumission de Pavage Centre Sud du Québec inc. au montant de 69 435.40 \$ taxes incluses pour les travaux de pavage sur la rue Principale Sud et d'autoriser le contremaître des travaux publics à réaliser lesdits travaux à petits contrats. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2009-08-257

Formation sur le compostage

Il est proposé par Yvan Langlois, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'offrir gratuitement aux contribuables de Saint-Ferdinand une formation sur le compostage présentée par Brigitte Drouin de Services sanitaires Denis Fortier inc. le 8 septembre à la salle du conseil. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les ± 50 personnes présentes à la période de questions.

2009-08-258

Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Yvan Langlois et résolu que la présente séance soit levée à 19h30. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière